



**LEGENDE :**

- PERIMETRE DU LOTISSEMENT
- ALTIMETRIE DU TERRAIN NATUREL
- ESPACE PRIVATIF
- ESPACE PRIVATIF - LOT LOGEMENT LOCATIF SOCIAL
- NUMERO ET CONTENANCE APPROXIMATIVE DU LOT (1)
- LIMITE DE ZONE INCONSTRUCTIBLE DANS LE LOT
- ZONE LIMITE A 3.50 M EN HAUTEUR
- ZONE D'ACCROCHE OBLIGATOIRE ENTRE 0.50 M et 2.00 M POUR AU MOINS 1/3 DE LA FACADE
- IMPLANTATION OBLIGATOIRE EN LIMITE
- MURET TECHNIQUE (COFFRETS + BOITE AUX LETTRES)
- ACCES VEHICULE ET AIRE DE STATIONNEMENT POSITION OBLIGATOIRE (Matériau drainant) PLATEAU DRANANT SOUS EMPRISE
- ACCES VEHICULE ET AIRE DE STATIONNEMENT POSITION CONSEILLEE (Matériau drainant) PLATEAU DRANANT SOUS EMPRISE
- STATIONNEMENT (Pavés engazonnés)
- CHAUSSEE - CHEMINEMENT DOUX
- ESPACE VERT - NOUE
- POINT DE PRESENTATION DES CONTAINERS OM

(1) Les superficies et les côtes ne seront définitives qu'après bornage